

Workshop N°3

L'urbanisme transitoire et la résilience environnementale : Quels liens ? Quels enjeux ? Quels leviers ou difficultés ? Comment mesurer son impact environnemental ?

Rappel du thème : *Comment les projets d'urbanisme transitoire participent-ils à la restauration des écosystèmes en désartificialisant les sols et en créant des milieux propices à la biodiversité en ville ? Comment favorisent-ils les logiques de circuit court et de réemploi ? Comment participent-ils à sensibiliser les publics et engager la société civile dans la transition écologique ? Des outils d'évaluation existent-ils ? L'atelier avait pour objectif d'aborder ces différentes questions.*

- Co-animateurs :
 - Cécile Bartoli, service SSPO Région IDF
 - Mathilde Planeix, Service Nord Région IDF
- Experts :
 - Agnes Nalin, Chargée de mission ECD - services économie circulaire de la Région Ile de France
 - Adèle Goncalves, chargée de mission Stratégie Régionale Biodiversité et Nature en ville de la Région Ile de France
 - Adrien Monange responsable de Commune Mesure, plateforme d'évaluation des effets environnementaux des tiers-lieux
- Intervenante du projet témoin : Florence Bruyère, directrice générale d'éCo. Urbain
- Rapporteur : Baptiste Colin, ingénieur chercheur urbanisme transitoire

1. Introduction par les experts (cf. support de présentation en annexes)

En introduction de l'atelier les services de la direction de l'environnement de la Région ont illustré la manière dont les projets d'urbanisme transitoire peuvent contribuer à l'amélioration de la biodiversité mais également mieux prendre en compte les problématiques d'économie circulaire aux trois étapes clés de la vie d'un projet : dans sa conception, sa mise en œuvre et sa gestion

2. Présentation du projet d'éco-lieu C2main à Colombes par éCo. Urbain (cf. support de présentation)

Le projet du site C2main à Colombes servait d'illustration à 'une démarche à forte ambition environnementale sur une friche polluée. Ce projet a été conçu dans un contexte de remise en cause de la programmation de la ZAC avec une volonté de l'équipe municipale de créer une « maison de la transition écologique ».

Le Sens de la Ville a accompagné le projet en formalisant un manifeste de l'urbanisme transitoire et de préfiguration. Ce projet sur une durée de 3 ans a consisté à offrir un site comme espace capable de faire émerger des initiatives locales qui se sont appuyées sur des chantiers participatifs. Des invariants de projet ont été définis autour des questions de bas carbone, de bioclimatisme, des eaux usées, de la stratégie nocturne, de la mobilité durable et d'une halle temporaire. Une équipe dédiée était en charge de l'animation du site.

Aujourd'hui, le projet se situe à mi-parcours en phase de consolidation de la préfiguration. En termes de coûts, sur les 4M € dédiés au programme des équipements publics, 400 000 euros sont dédiés à la période de préfiguration répartis à moitié pour la construction et pour l'autre moitié à l'animation du site.

Commune Mesure a insisté sur l'apport de démarches d'évaluation comme outil de pilotage de projet dans une démarche apprenante. Une méthodologie a été établie permettant d'évaluer les effets environnementaux des projets à partir d'un questionnaire auto-évaluatif. Il permet de dresser un état des lieux de la situation et d'identifier des leviers d'action.

En conclusion de cet atelier il est apparu nécessaire d'aborder la question de la viabilité économique de projets à vocation environnementale.

3. Séance de brainstorming

La séance collaborative avait pour objectif de faire dialoguer les participants sur des solutions et freins autour de 3 volets clés des projets d'urbanisme transitoire :

Axe 1 : Viabilité économique

Freins :

- Les coûts inhérents à tout projet environnemental
- La recherche de financements est chronophage
- La répartition entre frais de fonctionnement et d'investissement
- Les durées de financement qui ne sont pas toujours adaptées au projet d'urbanisme transitoire
- Parfois des préférences pour des solutions économiques plutôt qu'écologiques
- Des oppositions potentielles entre le coût du temporaire et coût des aménagements pérennes (exemple réemploi de matériaux vs utilisation du neuf)

Solutions :

- Ne pas faire de la viabilité économique un problème prioritaire à résoudre.
- Bien identifier les différents financeurs avec la proposition de formaliser un annuaire des différents volets d'intervention
- Mettre en œuvre une mixité programmatique et d'acteurs pour rentabiliser certains coûts
- Un soutien des collectivités essentiel pour impulser l'engagement d'acteurs privés (mécénat)

- Avoir de la visibilité sur les investissements avec un financement pluriannuel
- Comptabiliser les externalités positives et mesurer les coûts évités en contribuant à la transition environnementale

Axe 2 : Volet juridique

Freins :

- Une réglementation complexe qui ne favorise pas l'engagement de tous les acteurs
- Un manque de flexibilité des outils juridiques au regard de la durée limitée des projets

Solutions :

- Engager la collectivité dès le début
- Plus de flexibilité dans les outils (exemple du prêt à usage dit commodat)
- Travailler à la culture juridique des acteurs (lobbying propriétaires, collectivités...)
- Favoriser l'horizontalité de la gouvernance
- Définir des chartes environnementales par projet pour clarifier les objectifs écologiques dès le départ, le temps nécessaire et définir un accompagnement du suivi de la charte
- Simplifier les procédures

Axe 3 : Impact territorial et pérennisation

Freins :

- Risques de gentrification
- Difficulté d'appropriation par les acteurs locaux
- Des besoins évolutifs
- Contraintes liées à certains sites pollués

Solutions :

- Etablir la confiance, agir ensemble et favoriser le lâcher prise
- Inclusion des différents acteurs allant de la participation à la cogestion
- Dresser un état des lieux de la valeur globale du site et de la contribution du projet en matière de transition écologique
- Meilleure connaissance des sites et leurs contraintes
- Créer du récit, du narratif, logique de référence pour nourrir un sentiment de fierté mais également répondre à des besoins concrets y compris des publics du territoire.

Annexe : support de présentation de l'atelier 3

2 décembre 2024

2ÈME RENCONTRE FRANCILIENNE DE L'URBANISME TRANSITOIRE

WORKSHOP N° 3 – L'URBANISME TRANSITOIRE ET LA RÉSILIENCE ENVIRONNEMENTALE

QUELS ENJEUX ? QUELS LEVIERS OU DIFFICULTÉS ? COMMENT MESURER SON IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ?



DÉROULÉ DU WORKSHOP

- Partie n° 1 : contributions d'experts au sujet et présentation d'un cas pratique (30 min)
- Partie n° 2 : séance brainstorming centrée sur 3 volets clés de la mécanique des projets transitoires (1h)
- Restitution en plénière pour un partage des enseignements des workshops avec les rapporteurs.

1^{ère} partie

INTRODUCTION A LA THEMATIQUE

Vers une Ile-de-France zéro déchet et circulaire



Attendus pour les projets d'urbanisme transitoire : assurer une **gestion circulaire des ressources** et une **valorisation des déchets**, **sensibiliser** à l'économie circulaire

En amont : éco-conception de l'opération

- Si travaux : diagnostic ressources, utilisation de matériaux issus du réemploi, traçabilité et valorisation des déchets générés
- Si acquisition d'équipements : choix d'équipements issus du réemploi ou à défaut recyclés
- Partenariats avec les acteurs locaux pertinents (ressourceries, ateliers de réemploi de menuiseries, etc.)

Pendant la mise en œuvre du projet :

- Réduction de la production des déchets (compostage, consommation en contenants consignés, etc.)
- Organisation du tri en vue du recyclage
- Sensibilisation du public à tous les enjeux de gestion circulaire des ressources liées au projet

En aval :

- Réemploi des aménagements et équipements déployés, permis par l'éco-conception (adaptabilité, démontabilité, réversibilité)



Vers la reconquête de la biodiversité et le retour de la nature en ville



Préconisations

- Etablir un **diagnostic écologique du site** (faune, flore, habitats)
- Maintenir les **surfaces de pleine terre existantes / renaturer des sols** artificialisés
→ objectif « Zéro Artificialisation Nette »
- **Végétaliser, densifier, diversifier les milieux** (arbres et pieds d'arbres, massifs arbustifs, prairies, pelouse...)
- Privilégier les **essences indigènes** et produites localement ; plantes mellifères et non-allergènes
- Aménager des **micro-habitats**, installer des **nichoirs à oiseaux et gîtes à chiroptères**
- Eviter les abattages, les déplacements et les transplantations d'arbres
- Fosses de plantations continues ou isolées de 10m³ minimum pour les arbres en milieu urbain
- Organiser des **chantiers et ateliers participatifs** (plantations, entretien des espaces végétalisés, jardinage écologique, sciences participatives...)
- Limiter les nuisances (adapter l'éclairage lumineux, zones-refuges)



Vers la reconquête de la biodiversité et le retour de la nature en ville



Préconisations

Lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain

- Apporter de l'ombrage : arbres, pergolas, voiles
- Végétaliser et densifier : bacs, façades, plantes grimpantes, pieds d'arbres...
- Ouvrir au public de nouveaux espaces végétalisés

Mieux gérer les eaux pluviales

- Désimperméabilisation des sols : privilégier au max le retour à la pleine terre, compléter si besoin avec des revêtements perméables (voirie, stationnement)
- Aménagements paysagers : noues, fossés
- Cuves de récupération des eaux pluviales



→ Quelle réflexion sur la pérennisation des aménagements dans le projet d'aménagement futur ?

Exemples de projets

Désimperméabilisation et maîtrise des ruissellements



Noue en long de voirie



Voie d'accès



Pieds de mur



Parc de stationnement



Désimperméabilisation / végétalisation de contre allées



⚠ Les écueils à éviter = « les fausses bonnes idées » ⚠

- Planter des alignements monospécifiques
- Planter des essences inadaptées dans des espaces contraints (ex : arbres à grand développement proches de façades, arbres aux systèmes racinaires traçants proches de chaussées bétonnées)
- Couvrir les pieds d'arbres par des revêtements imperméables
- Micro-forêts denses suivant la méthode Miyawaki (prévoir de préférence 1 arbre tous les 3m²)
- Installer des ruchers et hôtels à insectes en milieu urbain

Les dispositifs d'aide du Conseil Régional et d'Ile-de-France Nature

Le dispositif « Ilots de fraîcheur »

- Pour des **études pré-opérationnelles et travaux de création d'ilots de fraîcheur** dans des espaces publics urbains
- Aide jusqu'à **60%** des dépenses dans la limite de **250 000€**
- biodiversite@iledefrance.fr

L'appel à projets « Plan vert »

- Pour des **études, travaux d'aménagement et acquisitions foncières dédiés à la création ou à la requalification d'espaces verts et de nature** ;
- Aide jusqu'à **60%** des dépenses dans la limite de **1 M€**
- planvert@iledefrance-nature.fr

Le dispositif « Eau, milieux aquatiques et humides »

- Pour des **études et travaux de maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols, modelé de terrains et végétalisation**
- Aide jusqu'à **50%** des dépenses dans la limite de **400 000€**
- eau-trameverteetbleue@iledefrance.fr

Le dispositif « Reconquête de la Biodiversité »

- Pour des **actions contribuant à la préservation et restauration de la biodiversité**
- Aide en fonctionnement jusqu'à **50%** des dépenses dans la limite de **20 000€**
- Aide en investissement jusqu'à **70%** des dépenses dans la limite de **200 000€**
- biodiversite@iledefrance.fr

❖ Dispositif « **Création d'ilots de fraîcheur sur le territoire francilien** »

Objectif : adapter les villes aux changements climatiques en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature et en améliorant la qualité de vie des Franciliens, par des projets de :

- ➔ **Création d'ilots de fraîcheur** : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales et mise de place de revêtements perméables et durables (**cours d'école, parvis communaux, places publiques**, etc.)
- ➔ **Création de toitures végétalisées intensives et semi-intensives sur bâti existant** (hauteur de substrat supérieure à 15 cm)

Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche, **TPE et PME**

Modalités de soutien financier (investissement) :

	Création d'ilots de fraîcheur	Création de toitures végétalisées
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles 60% pour zone à effet d'îlot de chaleur moyen à très fort	50% max des dépenses éligibles
Plafond de subvention	250 000 € pour les projets opérationnels 30 000 € pour les projets d'études pré-opérationnelles	



Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme régionale
- biodiversite@iledefrance.fr
- [Page web](#)

❖ Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides

Objectif : améliorer le fonctionnement écologique des milieux aquatiques et humides et réduire les pollutions et les risques grâce à des projets de :

- Renaturation des berges et milieux aquatiques
- **Maîtrise des ruissellements par désimperméabilisation des sols, modelé de terrains et végétalisation associée, usage mixte d'espaces (parkings, cimetière, voirie)**
- Promotion de la ressource pluviale (récupération pour arrosage des espaces verts)
- Animation de démarches territoriales avec les Contrats Trame Verte et Bleue (CTVB)



Bénéficiaires : Collectivités, Associations, Etablissements publics, Bailleurs sociaux publics/privés, Syndicats professionnels, Etablissements d'enseignement et organismes de recherche

Modalités de soutien financier :

	Investissement	Fonctionnement
Taux d'intervention	50% max des dépenses éligibles	50% max des dépenses éligibles pour l'animation territoriale
Plafond de subvention	- Cas général : 400 000€ - 100 000€ pour les projets d'usage de la ressource pluviale	40 000€

Déploiement

- Dépôt continu sur la plateforme en ligne régionale (mesdemarches.iledefrance.fr)
- Eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr
- CTVB prioritaires
- À savoir : des financements de l'AESN peuvent compléter
- [Page web](#)



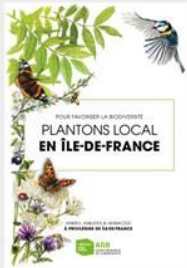
Conditions d'éligibilité

- Taux de désimperméabilisation nette : augmentation des surfaces perméables
- Projet reposant majoritairement sur des solutions fondées sur la nature
- Plantations devant recourir à une grande diversité de végétaux, **majoritairement d'essences locales et adaptées** (cf guide *Plantons local en IDF* de l'ARB ; et *Catalogue du CBNBP*)

Ne sont pas éligibles :

- Les projets artificialisants
- Les projets prévoyant des abattages d'arbres non justifiés

Ressources bibliographiques



<https://www.arb.iledefrance.fr/medias/planter-plants-locaux-en-ile-de-france-2019/>



<https://www.arb.iledefrance.fr/publications/renaturer-les-villes/>



<https://www.arb.iledefrance.fr/publications/gestion-des-eaux-pluviales-et-biodiversite/>



<https://www.ressources.iledefrance.fr/medias/planter-plants-locaux-en-ile-de-france-2019/>

Contacts :

Vos contacts

- biodiversite@iledefrance.fr → Dispositifs Reconquête de la Biodiversité, Îlots de fraîcheur, AMI continuités écologiques, Petits patrimoines naturels et Installation de bornes-fontaines
- eau-tramevertetbleue@iledefrance.fr → Dispositif Eau, milieux aquatiques et humides
- planvert@iledefrance-nature.fr → Dispositif Plan Vert (Île-de-France-Nature)

Ressources :

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique SRCE : [Référentiel SRCE](#)
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité SRB : [Page web SRB](#), [Rapport Complet CR Nov 2019](#)
- Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique PRACC : [Page web PRACC](#), [Rapport complet CR Sept 2022](#), [Dossier de presse](#)

→ Dépôt des candidatures sur mesdemarches.iledefrance.fr



Pourquoi un projet d'urbanisme de préfiguration ?

Une ZAC : un programme d'équipement public à revoir

Une volonté municipale : une maison de la transition écologique

⇒ Une expérimentation, un changement de paradigme (ne pas savoir, droit à l'erreur, etc.)

Préfiguratoire ⇄ transitoire



Genèse de C 2Mains

Un manifeste de l'urbanisme transitoire/de préfiguration

Le lieu est un laboratoire, un lieu d'expérimentation sur la transition écologique :

Un lieu convivial

- Un nouveau lieu de vie pour un quartier en manque d'identité... tout en respectant la tranquillité du voisinage
- Un espace fédérateur pour des publics divers : voisins, habitants du Petit Colombes, salariés du pôle tertiaire...

Une fabrique d'initiatives

- Un moyen d'accueillir ou faire émerger des initiatives associatives
- Une co-construction in situ de la programmation du futur équipement avec ses usagers

Un laboratoire d'usages

- Une vitrine de l'ambition colombienne sur la transition écologique
- Un programme évolutif, qui teste des usages innovants
- Une démonstration des nouveaux modes de production de la ville

Le Sens de la Ville Colombes éco-urbain

Des briques programmatiques : fil conducteur des années de préfiguration

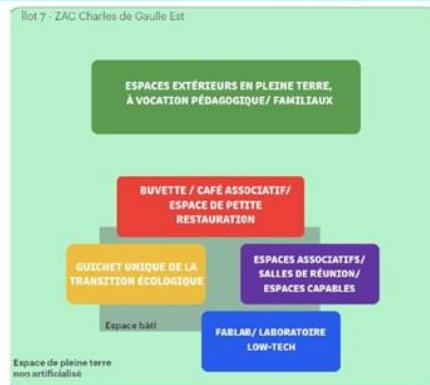
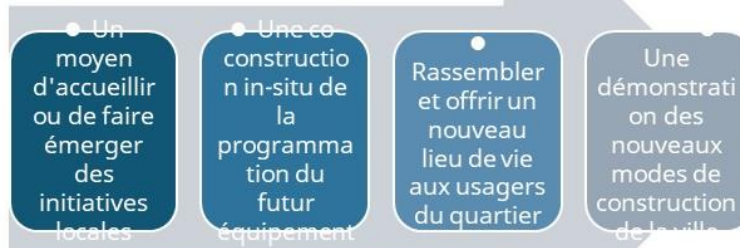


Schéma des briques programmatiques composant l'équipement pérenne
Le Sens de la Ville



Préfiguration et expérimentation

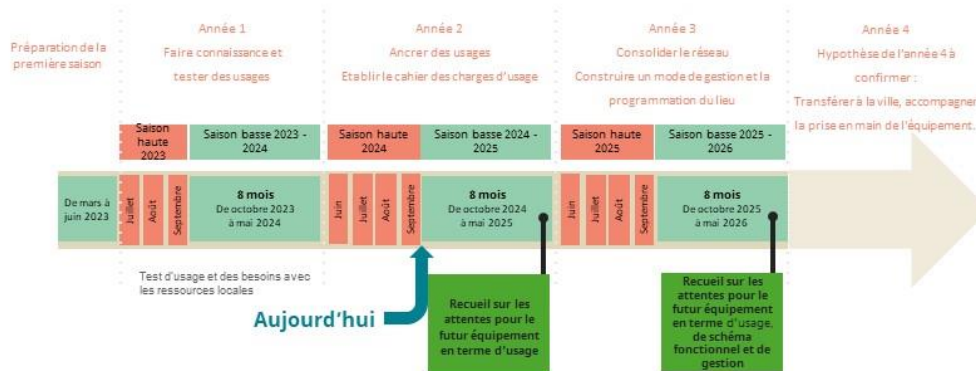


Pendant 3 ans : mobilisation citoyenne locale, test d'usages et expérimentations :

- **Mise en place de chantiers participatifs** avec les habitants pour créer la halle événementielle et le mobilier urbain issu de matériaux recyclés (assises, tables, bacs à cultiver, ...)
- Conception d'un **pavillon temporaire** (100 m²) sur pilotis afin de ne pas artificialiser les sols pour accueillir le public et mener des actions de sensibilisation
- 15 associations intervenantes, 21 activités et expérimentations, 1 100 passages durant l'été 2023
- **Surface** : 3 090 m²
- **Livraison** : 2023 (ouverture au public du tiers lieu) – 3 ans d'expérimentation – 2028 (livraison équipement définitif)
- **MOE** : YA+K (MOE) / DVTup (animation du site)



3 années pour construire



Aujourd'hui, phase charnière. Consolider la préfiguration tout en ne perdant pas l'évolutivité du projet



LES OBJECTIFS STRUCTURANTS ...

LES 6 OBJECTIFS STRUCTURANTS

1. Un projet à l'identité forte et cohérente porté politiquement
2. Un projet à la hauteur des enjeux de transition écologique
3. Un site complémentaire à l'offre existante
4. Un « génie des lieux » mis en valeur
5. Des usages et des publics variés, sur une large temporalité
6. Des programmations différenciées permises grâce à une multitudes d'espaces et de configurations



AUTRE INVARIANT : UN SITE ET UN EQUIPEMENT A L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE ELEVEE

BAS CARBONE : respecter les objectifs de construction bas carbone avec l'atteinte de la **RE2020** avec un seuil supérieur à celui en vigueur au moment de la date du dépôt de PC
→ à partir du 1er janvier 2025 il est demandé l'atteinte **des seuils 2028**

Faible impact environnemental et coût de construction maîtrisés : proposer des systèmes constructifs à faible impacts environnementaux et optimisés économiquement
→ une forte proportion de construction et contenu en **matériaux bas-carbone, biosourcé, géosourcé, et filières locales**.
- Matériaux : atteindre à minima le **niveau 3 du label biosourcé** (>36 kg/m² SdP)
- Utilisation d'énergies renouvelables

Réemploi :

- déier un montant des constructions à l'achat de produits issus du réemploi ou de la réutilisation (**75 % sur le pavillon**)
- pour le mobilier de l'espace public et les aménagements intérieurs : utiliser majoritairement des matériaux issus de la déconstruction ou du réemploi

Santé et qualité de l'air : deux cibles importantes pour assurer le confort et le bien-être des usagers dans les bâtiments

QUALITE DE VIE ET BIOCLIMATISME : garantir le confort thermique des usagers en travaillant finement la disposition et les caractéristiques des végétaux, espaces extérieurs et espaces bâti (limitation des courants d'air, ventilation naturelle, ensoleillement des espaces, façades, ...)

Eaux USEES : prévoir des dispositifs de récupération et de traitement des eaux usées pour une utilisation conforme au décret n° 2022-336 du 10 mars 2022

Biodiversité et action citoyenne : donner une large place au végétal et à la biodiversité

→ Le jardin, un lieu plébiscité par les habitants et usagers du lieu dont la conception est un enjeu majeur : privilégier la diversité des essences plantées et leur intérêt pour la biodiversité
→ Un espace pédagogique, renforçant le lien avec la nature

- Planter des dispositifs de compostage partagé avec a minima 15m²
- Pleine terre > 50% de la parcelle
- 1 arbre par tranche de 50 m² de pleine terre
- CBS : 0,65
- Prévoir des toitures végétalisées avec une épaisseur de substrat > 30cm avec la mise en oeuvre d'un travail paysager
- Des toitures non accessibles pour préserver la biodiversité

STRATÉGIE NOCTURNE : proposer un aménagement paysager qui permette la mise en oeuvre d'une politique d'extinction nocturne efficace

MOBILITÉ DURABLE : implanter des espaces de stationnement vélos, avec bornes de réparation vélo, accessibles depuis l'espace public en dehors des horaires d'ouverture de l'équipement : **intégré au sein de la parcelle ou en interface avec l'espace public** ?

SENSIBILISATION DE LA POPULATION :

- Développer une signalétique de présentation des espèces plantées sur le site
- Proposer une appréhension de l'espace par le biais des 5 sens en travaillant finement les ambiances : sonores, olfactives, visuelles, ...
- Co-construction avec les habitants

➤ **Mise en place de chantiers participatifs** avec les habitants pour créer la halle événementielle et le mobilier urbain issu de matériaux recyclés (assises, tables, bacs à cultiver, ...)

➤ Conception d'un **pavillon temporaire** (100 m²) sur pilotis afin de ne pas artificialiser les sols pour accueillir le public et mener des actions de sensibilisation

➤ 15 associations intervenantes, 21 activités et expérimentations, 1 100 passages durant l'été 2023

➤ **Surface** : 3 090 m²

➤ **Livraison** : 2023 (ouverture au public du tiers lieu)
- 3 ans d'expérimentation - 2028 (livraison équipement définitif)

➤ **MOE** : YA+K (MOE) / DVTup (animation du site)



4 briques sur 5 expérimentées les 2 premières années de la période de préfiguration

(1) : année 1 - (2) : année 2

• **Espaces extérieurs** : compaxem (1), jardins partagés, bacs potagers (1) et élaboration de la charte du potager (2), installation arrosage automatique (2), bacs à compost (1) et informations (2), sanctuarisation et aménagement d'un espace en friche (1 et 2), nichoirs (1 et 2), refuges à chauve-souris (1), plantation de plantes tinctoriales (1), arceaux à vélos (2), fresques murales (2), totem et expositions à l'entrée du site (2), école dehors (2), boîte à livres (1)

• **Buvette** : module de 14 m² mis en service mi-juillet 2024
Buvette mobile (1), construction de la buvette (2)

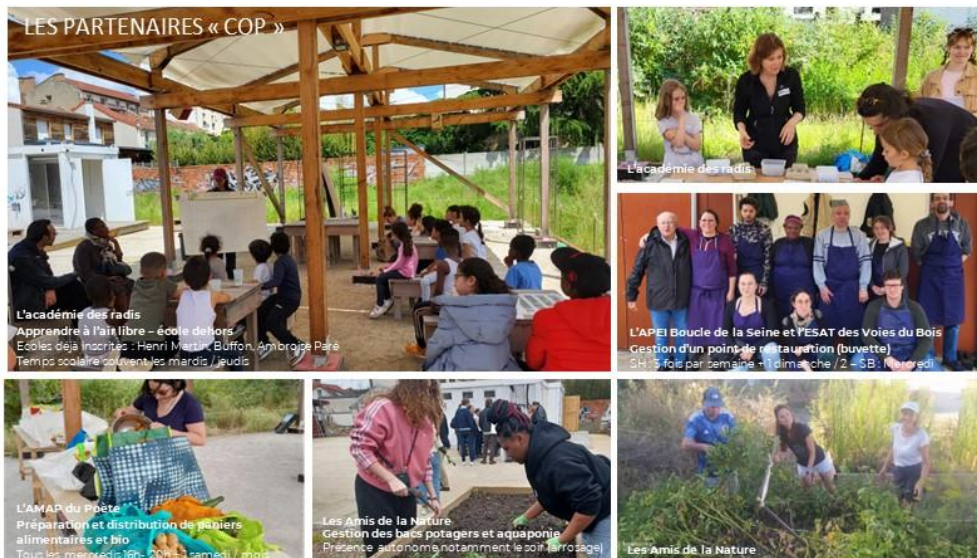
• **Espaces capables** à halle de 72 m² créée en 2023 - pavillon de 89 m² inauguré en juin 2024

Implication de nombreuses associations : ateliers pédagogiques, animations, spectacles, séances de sport, coin lecture, coin jeux, installation du wifi

• **Fablab / laboratoire low tech** : création d'une **bricothèque appuyée par les habitants et les sollicitations - lancement des travaux en décembre 2024** : module de 14 m² avec une mise en service prévue à l'été 2025

Mise en place de l'aquaponie (1), récupération des eaux pluviales pour les sanitaires (1)

• **Guichet unique de la transition écologique** : brique **programmatische restant à explorer**
organisation de permanences et mise à disposition de documentation (1), mise à disposition d'ouvrages sur l'écologie dans la bibliothèque (2), mise en place d'une carte pour partager les lieux ressources à Colombes (2)



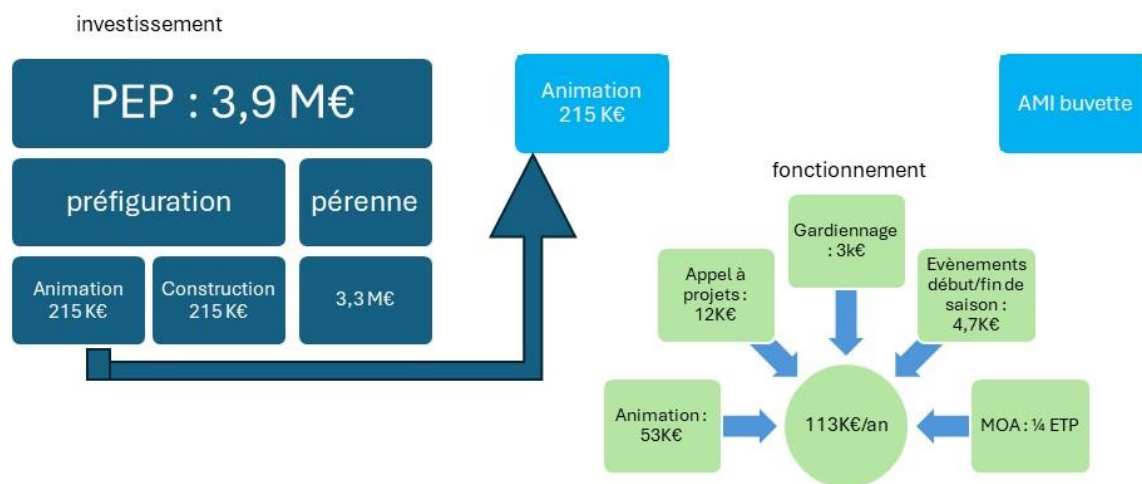
Utilisation PAR LES associations ET partenaires (hors COP)

- CAP Asso : Kermesse des adhérent.e.s - samedi 14 septembre - 100 participant.e.s
- Club d'échecs : Tournoi en plein air - dimanche 2 juin - 40 participant.e.s
- Pupitre 92
- La cave A THEATRE : Etape du Festival International des Bancs Publics
- Paysage comestible
- LYCEE GARAMONT
- DVTup : Séminaire d'entreprise, 18 et 19 juillet
- Service Démocratie Locale : Conseil de quartier Basch, mardi 11 juin
- Mission transition écologique : Café écolo - 2 mars + atelier réseau transition éco agents de la ville, 27 mai
- Service Habitat, EPT, SOLHA : Atelier rénov/Habitat, guichet unique - 23 avril

- Chiffres clés - Eté 2024 :**
- 8 structures retenues (appel à projet) profit de la gastronomie
 - 23 structures et associations engagées (hors appel à projet)
 - 1 835 visiteurs sur 4 mois (1 105 été 2023)
 - Une difficulté à toucher le public jeune et les salariés



Le modèle économique _ en cours



Les outils juridiques

- Marché animation et construction
 - COP
 - AAP
 - AMI
- Préfiguration : pas besoin de gérer une fin
 - Objectif de gestion partagée

Commune Mesure, c'est quoi ?

Commune Mesure est une **plateforme ressources** (libre, gratuite et co-pilotée par un consortium d'acteurs de l'ESS et des tiers-lieux) qui entend **outiller** et **encapaciter** les gestionnaires de lieux **aux méthodologies d'évaluation**.



Zoom sur la méthodologie des effets environnementaux des tiers-lieux :

> Un outil co-construit avec l'écosystème pour représenter la diversité des lieux hybrides.

> **Un questionnaire auto-évaluatif** pour appréhender simplement et en toute autonomie les effets environnementaux de son lieu autour de 6 grandes dimensions environnementales.

> **Un guide méthodologique** pour mieux comprendre la construction de l'outil et approfondir les différentes dimensions.

VILLAGE REILLE

ENGAGEMENT SUR LA BIODIVERSITE



- Mieux connaître la nature sur le tiers-lieu
- Limiter mes pressions sur la biodiversité
- Encourager la biodiversité

PLATEAU URBAIN



ZAN PARTAGE BIODIVERSITE
LIMITATION DES POLLUTIONS
VEGETALISATION

2ème partie

Séance brainstorming collaborative

2^{ème} partie (1h) : SEANCE DE BRAINSTORMING

Intelligence collective sur « solutions - freins » aux projets UT

- Règle du jeu :
 - Un post-it : une idée
 - Choisir la couleur « frein » ou « solution »
 - Ecrivez distinctement
 - Si possible commenter l'idée

2^{ème} partie : SEANCE DE BRAINSTORMING

3 axes « solutions - freins » aux projets d'UT

- **Axe 1- Viabilité économique** : quel modèle économique pertinent ? Comment atteindre l'équilibre financier pour les parties prenantes ? Comment trouver d'autres financements ?
- **Axe 2- Cadre juridique** : quel type de contrat (AOT, COP, bail dérogatoire...) ? Quelle durée d'occupation ? Quelle réglementation pour l'accès au site et ses usages ? ...
- **Axe 3- Lien au territoire** : quel impact des projets dans la durée sur le site (programmation, préfiguration d'usage) et sur le territoire (environnemental, socio-économique, sociétal, politique etc.),...